

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39) afin de permettre la tenue des événements suivants :

Événements	Lieux	Dates
Jeux d'échecs en plein air	Parc éphémère Rollande-Danis Pelletier (station de métro Lionel-Groulx)	Tous les samedis et dimanches, du 19 août au 10 septembre 2017 de 11 h à 16 h
Fête des voisins - Square Sir-George-Étienne-Cartier	Square Sir-George-Étienne-Cartier	19 août 2017 (remis au 20 août 2017 en cas de pluie) de 12 h à 20 h

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22), afin de permettre la réalisation d'une murale permanente sur l'immeuble situé au 3830, rue Notre-Dame Ouest.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 10 août 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut